

ACCUEIL CONTRÔLE D'ACCÈS 2017 / Groupe de Travail

Réunion du 22 juin 2017 : gestion des départs, pertes, révocations de droits...

Préambule

- Les propositions du groupe de travail seront présentées au COMEX le 04 juillet à 17h30

Problématique du départ

- Récupération des objets "école" : ordinateur, téléphone, clés, ...
- Révocations des droits

Prolongations de droits (informatiques et accès)

CDD, doctorants et élèves

- Les prolongations de comptes actuellement faite par la DSI pour la partie informatique et par les SG pour la partie badge (non reliés)
- Intégration des demandes de prolongations de comptes (personnels, doctorants et élèves) dans l'application maison de gestion des demandes d'exception
- Inclusion dans le mail prévenant l'utilisateur de la fermeture prochaine de son compte informatique du lien vers cette application



Prévoir un système de validation des demandes de prolongation : DF pour les élèves, DRI pour les doctorants, DPRH pour les personnels

Étudier les possibilités offertes par le module visiteur du prestataire retenu

La DSI et les SG ne pourront plus prolonger directement les droits.

Toute demande devra passer par cette application

Élèves redoublants

- problématique des élèves redoublants, non diplômés à la période classique traités par lot par la DF (Axel) en début d'année (quid de la liaison avec le contrôle d'accès)

Gestions des départs

- Problématique du départ d'un personnel qui ne rend pas son matériel...



Au départ de toute personne de l'école la RH doit avoir une procédure lui permettant de faire en sorte que les droits (informatiques et accès) soient supprimés et dans l'idéal les matériels (badges inclus) rendus



Intégrer dans la charte des bons usages du contrôle accès restituer le badge au départ

Proposition de création d'un profil supplémentaire "droits restreints" comprenant

- les stagiaires
- les professeurs émérites
- les doctorants en fin de droits demandant une prolongation (sans contrat)

Droits attribués :

- accès bâtiments
- espaces communs
- accès bureau (à partir de l'entrée LDAP)



Conséquence humaine : chaque service valideur (RH, DRI, DF) doit mettre en place un système pour pouvoir répondre aux demandes de prolongation pour assurer le service

Gestion des pertes

- Bouton simple pour prévenir de la perte → suppression des droits
- Prévoir un badge de prêt (droits équivalents) avec droit pendant 48h **A VALIDER DIRECTION**
- Contact avec les personnes administratrices du logiciel contrôle d'accès
- Badges visiteurs à l'accueil



Réévaluer cette politique à l'usage

Gestion des révocations

- Bouton à prévoir dans l'application

From:

<https://portail.emse.fr/dokuwiki/> - **DOC**

Permanent link:

<https://portail.emse.fr/dokuwiki/doku.php?id=sg:gt:controleacces2017:reugtca220617&rev=1498227157>

Last update: **23/06/2017 16:12**

